

Joignez l'outil à l'agréable!

Le saviez-vous?

Si vous êtes une personne de métier (y compris un apprenti mécanicien), vous pourriez déduire une partie des dépenses liées à l'achat d'outils. La déduction pour outillage des gens de métier permet aux gens de métiers salariés de déduire jusqu'à 500 \$ par année pour les aider à couvrir le coût des nouveaux outils nécessaires à leur métier. La déduction qui peut être demandée dans la déclaration de revenus de 2007 s'applique au coût total des outils admissibles, qui dépasse 1 000 \$, acquis par une personne de métier salariée durant l'année 2007.

Pour en savoir plus sur la déduction pour outillage des gens de métier, visitez le www.arc.gc.ca/particuliers et sélectionnez « D » pour « Déduction pour outils pour gens de métiers salariés » dans le menu déroulant.